

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 790**2 août 2004****SOMMAIRE**

Alkar Holding S.A., Senningerberg	37890	G.L., S.à r.l., Müllendorf	37902
Arcelor S.A., Luxembourg	37917	Gelfiser S.A.H., Luxembourg	37919
Astrea Holdings S.A., Luxembourg	37919	Himatomi Holding S.A., Luxembourg	37920
Avery Dennison Finance Luxembourg, S.à r.l., Rodange	37878	I.R. International S.A., Luxembourg	37888
Bankhaus Lampe KG, Niederlassung Luxembourg, Luxembourg	37902	Indivis S.A., Luxembourg	37919
Bankhaus Lampe KG, Niederlassung Luxembourg, Luxembourg	37902	Jonathan International Real Estate Company S.A., Luxembourg	37916
Bankhaus Lampe KG, Niederlassung Luxembourg, Luxembourg	37902	Kerry Investments, S.à r.l., Luxembourg	37903
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg	37918	KPMG Peat Marwick, S.à r.l., Luxembourg	37887
Barrister Investment S.A., Luxembourg	37894	KPMG Peat Marwick, S.à r.l., Luxembourg	37887
Bel-Val S.A., Luxembourg	37918	KPMG Peat Marwick, S.à r.l., Luxembourg	37887
(Die) Brille, S.à r.l., Grevenmacher	37909	L.S.M. Invest S.A.H., Luxembourg	37883
(Die) Brille, S.à r.l., Grevenmacher	37911	L.S.M. Invest S.A.H., Luxembourg	37883
C.I.W., Compagnie Immobilière de Weimerskirch S.A., Luxembourg	37920	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	37917
Cafra S.A.H., Luxembourg	37888	Luna Rossa S.A., Luxembourg	37918
Cafra S.A.H., Luxembourg	37888	Martin Weber, S.à r.l., Grevenmacher	37874
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37890	Martin Weber, S.à r.l., Grevenmacher	37874
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37891	Minusio S.A., Luxembourg	37889
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37891	Muisca S.A., Luxembourg	37889
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37892	Multiserv S.A., Differdange	37874
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37892	Narua S.A., Luxembourg	37888
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37893	Platinum Asset Management S.A., Bertrange	37918
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37893	Polclip Luxembourg S.A., Luxembourg	37915
Castera, S.à r.l., Luxembourg	37894	Rabel S.A., Luxembourg	37909
Copal S.A., Grevenmacher	37919	Rabel S.A., Luxembourg	37909
Crocusa Holding S.A., Luxembourg	37889	Raiffeisen ICZ (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37914
Crocusa Holding S.A., Luxembourg	37889	Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37914
Crocusa Holding S.A., Luxembourg	37889	Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Luxembourg	37903
Elite Traders, S.à r.l., Strassen	37913	Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Luxembourg	37903
Europafi S.A., Luxembourg	37894	Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Luxembourg	37903
Europafi S.A., Luxembourg	37894	Remagen Holding S.A., Luxembourg	37915
Execau S.A., Esch-sur-Alzette	37919	Rey Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37880
Fiduciaire Générale Group, S.à r.l., Luxembourg	37913	Rica Investments, S.à r.l., Luxembourg	37920
Financière Mornale S.A., Luxembourg	37877	RMR Euro CDO S.A., Luxembourg	37875
G.L., S.à r.l., Müllendorf	37901	Roni S.A., Luxembourg	37917

RW-DC Energy Investments S.A., Luxembourg . . .	37884	Stones Développement S.A. Soparfi, Esch-sur-AI-	
RW-DC Energy Investments S.A., Luxembourg . . .	37887	zette.....	37881
Sappho S.A. Holding, Luxembourg.....	37916	Sud Bronzage, S.à r.l., Dudelange	37918
Schotterwerk Moersdorf, S.à r.l., Moersdorf	37876	Syntec, S.à r.l., Gonderange.....	37895
Schotterwerk Moersdorf, S.à r.l., Moersdorf	37877	Tasaco, S.à r.l., Luxembourg	37908
Seneca S.A.H., Luxembourg	37915	Temtrade S.A., Luxembourg.....	37916
Shots, S.à r.l., Oberkorn.....	37875	Vicrupe S.A., Luxembourg	37920
Shots, S.à r.l., Oberkorn.....	37876	Weaver Street Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
SP (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	37895	bourg	37914
Stanmore S.A., Luxembourg.....	37911		

**MULTISERV S.A., Société Anonyme,
(anc. HECKETT MULTISERV S.A.).**

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier Profil Arbed.
R. C. Luxembourg B 29.281.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société MULTISERV S.A. en date du 9 avril 2001 que la nomination des personnes suivantes a été confirmée:

- Monsieur Kratz Michel: Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Schwirtz Gilles: Administrateur-Délégué.
- Monsieur Zietek Antoine: Administrateur.

Le mandat des administrateurs ci-dessus désignés expire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2007.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 17 avril 2001 confirme ces nominations.
Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046178.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

MARTIN WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.220.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 juin 2004.

Pour MARTIN WEBER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(046354.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

MARTIN WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.220.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 juin 2004.

Pour MARTIN WEBER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(046360.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RMR EURO CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.365.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 3 juin 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 3 juin 2004 en remplacement de l'administrateur Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel Administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045608.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

SHOTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 29, rue de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 95.463.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée SHOTS, S.à r.l. avec siège social à L-4510 Oberkorn, 29 rue de Belvaux, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 août 2003, publiée au Mémorial C, page 48710 en 2003, ici représentée par ses deux gérants, savoir:

- Monsieur Lawrence Matthew Young, employé privé, demeurant à L-2181 Verlorenkost, 7 rue George C Marshal, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société.

- Monsieur Alexandre Raymond Borgya, employé privé, demeurant à L-3270 Bettembourg, 70 route de Peppange, agissant en sa qualité de gérant technique de la société.

2.- Monsieur Alexandre Raymond Borgya, prénommé, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Lawrence Matthew Young, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société SHOTS, S.à r.l. se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Lawrence Matthew Young, prénommé	50
- Monsieur Alexandre Raymond Borgya, prénommé	50

Total: cent parts sociales	100
----------------------------	-----

Par les présentes, Monsieur Lawrence Matthew Young, prénommé, déclare céder et transporter ses cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Alexandre Raymond Borgya, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quinze mille euros (15.000,- EUR), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, à l'instant même et en présence du notaire, dont bonne et valable quittance.

La société SHOTS, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société SHOTS, S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Alexandre Raymond Borgya, prénommé	100
---	-----

Total: cent parts sociales.	100
-----------------------------	-----

Ceci exposé, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant administratif de la société: Monsieur Lawrence Matthew Young, prénommé, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Deuxième résolution

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Alexandre Raymond Borgya, prénommé.

Troisième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à cinq cents euros (500,- EUR). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Borgya, L. Young, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2004, vol. 896, fol. 89, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2004.

A. Biel.

(043179.3/203/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SHOTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 29, rue de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 95.463.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(043181.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

H. R. Luxemburg B 99.094.

Im Jahre zweitausendundvier, den siebenundzwanzigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Herr Franz Christian Görtz, Diplomingenieur (FH), geboren in D-Trier, am 23. Dezember 1938, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Berendsborn 18,

2) Dame Gisela Elenz, Unternehmerin, geboren in D-Trier am 3 Mai 1939, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Berendsborn 18,

3) Herr Uwe Bälder, Diplomingenieur (FH), geboren in Crailsheim (D) am 15. September 1961, wohnhaft zu D-54329 Konz-Obermennig, Am Euchariusberg 6.

Welche Komparenten in ihren vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Herr Franz Christian Görtz und Dame Gisela Elenz sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l., mit Sitz in L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 99094,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg-Eich, am 18. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 259 vom 15. Juni 1992, zum letzten Mal abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker am 12. August 1997, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 677 vom 03. Dezember 1997.

Auf Grund der gesetzmässigen Umwandlung beträgt das Gesellschaftskapital zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) und ist eingeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile zu je einhundertdreiundzwanzig Euro fünfundneunzig Cent (EUR 123,95).

Die Gesellschafter erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einhundertfünf Euro und zweiunddreissig Cent (105,32) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (12.394,68) auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-) zu bringen, mittels Bareinzahlung von einhundertfünf Euro und zweiunddreissig Cent (EUR 105,32).

Die vorgenannte Kapitalerhöhung wird vorgenommen durch entsprechende Abhebung vom Gewinnvortrag der Gesellschaft und wird dem Gesellschaftskapital mit dem Betrag von EUR 105,32 (einhundertfünf Euro zweiunddreissig Cent) zugeführt.

Zweiter Beschluss.

Die Gesellschafter beschliessen den Nominalwert der Gesellschaftsanteile auf einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil festzusetzen.

Die Zahl der Anteile bleibt auf einhundert festgesetzt.

Dritter Beschluss.

Infolge der obigen Beschlüsse erklären die Gesellschafter Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (EUR 12.500,-) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

1) Herr Franz Christian Görtz, Diplomingenieur FH, geboren in D-Trier, am 23. Dezember 1938, wohnhaf in D-54329 Konz, Am Berendsborn 18 achtundvierzig Anteile.	48
2) Dame Gisela Elenz, Unternehmerin, geboren in D-Trier am 03 Mai 1939, wohnhaf in D-54329 Konz, Am Berendsborn 18, zweiundfünfzig Anteile	52
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile sind voll eingezahlt.

Vierter Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung erklärt die Demission von Dame Gisela Elenz, vorgenannt, als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l., anzunehmen und gewährt ihr Entlast.

Fünfter Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung ernennt Herrn Uwe Bälder, Diplomingenieur (FH), geboren in Crailsheim (D) am 15. September 1961, wohnhaft zu D-54329 Konz-Obermennig, Am Euchariusberg 6, auf unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten in einer ihm kundigen Sprache, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F.C. Görtz, G. Elenz, U. Bälder, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2004, vol. 528, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 7. Juni 2004

J. Gloden.

(044616.3/213/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

R. C. Luxembourg B 99.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

(044617.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.488.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 avril 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs J.A. Ornstein, Guy Glesener et J. Tordoor en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045887.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..
R. C. Luxembourg B 85.017.

In the year two thousand and three, on the thirty-first of December, at 9.00 a.m.
Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 85.076,

here represented by Mr Marc Elvinger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leiden, The Netherlands, on 30 December 2003, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 85.017, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 27 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 April 2002, number 538. The articles of incorporation were last modified by a notarial deed of the undersigned notary on 23 December 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its current amount of seven million nine hundred eighty-six thousand nine hundred seventy-five euros (EUR 7,986,975.-) up to twenty-one million nine hundred ninety-five thousand eight hundred twenty-five euros (EUR 21,995,825.-) through the issue of five hundred sixty thousand three hundred fifty-four (560,354) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, for a total value of fourteen million eight thousand eight hundred fifty euros (EUR 14,008,850.-).

The new shares have been subscribed by AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., pre-named.

The total contribution valued at a fair market value of two hundred eighty-one million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred sixty-five euros (EUR 281,798,965.-) consists of fourteen million eight thousand eight hundred fifty euros (EUR 14,008,850.-) allocated to the share capital and two hundred sixty-seven million seven hundred ninety thousand one hundred fifteen euros (EUR 267,790,115.-) allocated to a share premium account.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind of all the assets and liabilities of AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l. consisting of the following assets:

1) one million two hundred thousand (1,200,000) shares of AVERY DENNISON LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 30.712;

2) three hundred nineteen thousand four hundred seventy-nine (319,479) shares of the Company.

The above mentioned contribution in kind consists of the following liabilities:

1) seven thousand two hundred twenty euros (EUR 7,220.-) consisting of an inter-company loan payable to AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l.;

2) fourteen thousand five hundred seventy-one euros (EUR 14,571.-) consisting of various debts and provisions.

The contribution in kind includes also all the known and unknown assets and liabilities of AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l. existing as of the date of the contribution, which are not expressly referred to here above.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the contribution in kind by the sole shareholder of the Company of all its assets and liabilities, including three hundred nineteen thousand four hundred seventy-nine (319,479) shares of the Company, the sole shareholder decides to cancel the three hundred nineteen thousand four hundred seventy-nine (319,479) shares contributed to the Company, and decides to reduce the share capital of the Company of an amount of seven million nine hundred eighty-six thousand nine hundred seventy-five euros (EUR 7,986,975.-) by cancellation of three hundred nineteen thousand four hundred seventy-nine (319,479) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

In connection with this capital decrease, the sole shareholder of the Company also decides to decrease the share premium initially attached to the three hundred nineteen thousand four hundred seventy-nine (319,479) shares, for an amount of one hundred fifty-two million six hundred seventy-seven thousand ten euros (EUR 152,677,010.-).

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l. hereby authorizes Ms. Patricia Horreaux, financial controller, with professional address at Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, to register the above mentioned capital decrease as well as the transfer of shares mentioned in the first resolution, in the shareholders' register of AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l. and of the Company held at the companies' respective registered offices and to take all necessary action to realize the transfer of assets and liabilities.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 8 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 8.** The Company's share capital is set at fourteen million eight thousand eight hundred fifty euros (EUR 14,008,850.-) represented by five hundred sixty thousand three hundred fifty-four (560,354) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

As the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-1 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the assets and liabilities to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre, à 8.30 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 85076,

ici représenté par Monsieur Marc Elvinger, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leiden, Pays-Bas, le 30 décembre 2003. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 85.017, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 538 du 6 avril 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 23 décembre 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de sept millions neuf cent quatre-vingt six mille neuf cent soixante quinze euros (EUR 7.986.975,-) pour le porter à vingt et un millions neuf cent quatre-vingt quinze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 21.995.825,-) par l'émission de cinq cent soixante mille trois cent cinquante-quatre (560.354) parts sociales nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour une valeur totale de quatorze millions huit mille huit cent cinquante euros (EUR 14.008.850,-).

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., ci-avant nommée.

L'apport total évalué à une valeur de marché de deux cent quatre-vingt un millions sept cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 281.798.965,-) consiste en quatorze millions huit mille huit cent cinquante euros (EUR 14.008.850,-) alloués au capital social et en deux cent soixante sept millions sept cent quatre-vingt dix mille cent quinze euros (EUR 267.790.115,-) alloués à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'ensemble de l'actif et du passif de AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., composé des actifs suivants:

1) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 30.712;

2) trois cent dix-neuf mille quatre cent soixante-dix neuf (319.479) parts sociales de la Société.

La contribution autre qu'en numéraire ci-avant mentionnée est composée du passif suivant:

1) sept mille deux cent vingt euros (EUR 7.220,-) consistant en un prêt entre sociétés, payable à AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.;

2) quatorze mille cinq cent soixante et onze euros (EUR 14.571,-) consistant en diverses dettes et provisions pour charges.

La contribution autre qu'en numéraire inclus également l'ensemble de l'actif et du passif connu et non connu de AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l. existant à la date de l'apport, et auquel il n'est pas expressément fait référence ci-dessus.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la contribution de l'associé unique de la Société de l'ensemble de l'actif et du passif dont il était détenteur, comprenant trois cent dix-neuf mille quatre cent soixante-dix neuf (319.479) parts sociales de la Société, l'associé unique décide d'annuler les trois cent dix-neuf mille quatre cent soixante-dix neuf (319.479) parts sociales contribuées à la Société, et de réduire ainsi le capital social de la Société d'un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt six mille neuf

cent soixante quinze euros (EUR 7.986.975,-), par l'annulation de trois cent dix-neuf mille quatre cent soixante-dix neuf (319.479) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Suite à cette réduction du capital social, l'associé unique de la Société décide aussi de réduire la prime d'émission initialement attachée aux trois cent dix-neuf mille quatre cent soixante-dix neuf (319.479) parts sociales, d'un montant de cent cinquante-deux millions six cent soixante dix-sept mille dix euros (EUR 152.677.010,-).

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l. donne pouvoir à Mlle Patricia Horreaux, contrôleur financier, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, aux fins d'enregistrer la réduction du capital social ci-avant mentionnée ainsi que le transfert de parts sociales mentionné dans la première résolution, dans le registre des actionnaires de AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l. et de la Société tenus au siège social respectifs des sociétés, ainsi que d'accomplir tout acte nécessaire à la réalisation du transfert d'actif et de passif.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de quatorze millions huit mille huit cent cinquante euros (EUR 14.008.850,-) représentée par cinq cent soixante mille trois cent cinquante-quatre (560.354) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que l'apport en nature est constitué de l'ensemble de l'actif et du passif d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport de l'ensemble de l'actif et du passif à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 12, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

J. Elvinger.

(044137.3/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

REY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 79.052.

Commissaire aux Comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Conseil d'Administration

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 8 juin 2004, a décidé d'approuver les comptes au 31 décembre 2003 et d'affecter le résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 comme suit:

- Affectation à la réserve légale	106.669,- USD
- Bénéfice reporté	2.026.718,- USD
- Total.	2.133.387,- USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045892.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

STONES DEVELOPPEMENT S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R. C. Luxembourg B 101.045.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Chantal Dal Pino, épouse de Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange, 208 rue de Luxembourg

non présente, ici représentée par Madame Anne Lafontaine, employée privée, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Esch-sur-Alzette du 03 Mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2.- et Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange, 208 rue de Luxembourg non présent, ici représenté par Madame Anne Lafontaine, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Esch-sur-Alzette du 3 Mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous dénomination STONES DEVELOPPEMENT S.A. SOPARFI.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la gestion et l'exploitation de restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société s'occupera de tout ce qui concerne la gestion de franchise qu'elle pourrait consentir.

La société a pour objet l'importation, l'exportation et la commercialisation en général de tous produits alimentaires de boissons et accessoires, ainsi que tout matériel pour débit de boissons et restaurants.

Elle a en outre pour objet la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires,

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

La location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, analogue ou connexe, et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 80.000,- EUR (quatre vingt mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 80,- EUR (quatre vingt euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'un des administrateurs-délégués, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, que ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin de chaque année et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Madame Chantal Dal Pino, épouse de Monsieur Fernand Cirelli, prédite cinq cents actions	500 actions
Monsieur Fernand Cirelli, cinq cents actions.	500 actions

Total:	1.000 actions
------------------	---------------

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 50% par des versements en numéraire, soit la somme de quarante mille euros qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 2.000,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2- Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
 - Madame Chantal Dal Pino, épouse Fernand Cirelli, prédite,
 - Monsieur Fernand Cirelli, prédit,
 - et Mademoiselle Sidney Cirelli, étudiante, demeurant à L-8077 Bertrange, 208 rue de Luxembourg.
- 3- Est appelé aux fonctions de commissaire aux Comptes pour une durée de six années, le Cabinet DAVILLER avec son siège social à F-54130 Saint-Max - 81, rue Louis Barthou.
- 4- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel.
- 5- Sont nommés Administrateurs-Délégués de la société STONES DEVELOPPEMENT S.A. pour une durée de six années:
 - Madame Chantal Dal Pino, prédite et Monsieur Fernand Cirelli, prédit.
- 6- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Dont acte, fait et passé à Esch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lafontaine, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2004, vol. 898, fol. 2, case 6.- Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2004.

A. Biel.

(044630.3/203/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

L.S.M. INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.349.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(046087.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

L.S.M. INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.349.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
le 28 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Monsieur Koen Lozie et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Giuseppe Romato pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur André Deschamps pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

L.S.M. INVEST

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046040.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

**RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. SIGAL S.A.).**

Registered office: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 58.058.

In the year two thousand and four, on the nineteenth of May.

Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SIGAL S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, registered in the trade register of Luxembourg under number B 58.058, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of January 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 262 of 29th of May 1997. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 19th of February 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 392 of 31th of May 1999.

The meeting was opened at 8.30 with Mr Dimitri Zois, economist, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium),

The meeting elected as scrutineer Mrs Sandra Schenk, employee, residing in Arlon (Belgium),

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the name of the company into RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A. and subsequent amendment of the first article of the articles of incorporation

2. Modification of the article 5 of the corporate capital by introducing an authorized capital for the company at the level of ten million USD.

3. Statutory nominations.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify the name of the company into RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A. and subsequently amends article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** There exists a Luxembourg stock company («société anonyme») under the name of RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.»

Second resolution

The meeting decides to modify article 5 of the articles of incorporation by introducing an authorized capital at the level of ten million USD. This article is read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of five hundred US dollars (USD 500.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorized capital:

The corporate share capital may be increased by nine million nine hundred and fifty thousand US dollars (USD 9,950,000.-) by the creation and the issue of new shares with a par value of five hundred US dollars (USD 500.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- To render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital.

- To determine the place and the dates of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

- As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective, such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes

Third resolution

The meeting decides to nominate as new directors of the company:

1.- Mr Anatol Stati, director of companies, born in Chisinau on the 5th October 1952, residing in Chisinau (Republic of Moldova), 20 Dragomima Street, Chisinau MD2008 (Republic of Moldova),

2.- Mr Andrei Bastovoi, engineer, born in Chisinau on the 20th August 1959, residing in Chisinau (Republic of Moldova), 20/1 Gh. Asachi Street, Chisinau MD2028 (Republic of Moldova),

3.- Mr Jurie Leanca, economist, born in Chisinau on the 7th October 1963, residing in Chisinau (Republic of Moldova), 20 Hincesti Avenue Apt. 20, Chisinau MD2028 (Republic of Moldova).

Mr Anatol Stati is appointed President and Managing Director of RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.

Fourth resolution

The meeting decides to nominate as new statutory auditor FORLAND S.A., a company incorporated in Limasol Cyprus, Fortuna Court 284 Arch. Makarios Ave, registered in the trade of the Ministry of Commerce, Industry and Tourism of Cyprus, under the number HE 118528.

The mandates of the directors, and of statutory auditor so nominated will expire at the general annual meeting of the year 2010.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons they signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the foregoing text:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIGAL S.A., ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.058, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 262 du 29 mai 1997. Les statuts furent modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 31 mai 1999.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur Dimitri Zois, économiste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique),

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A. et par conséquent la modification de l'article premier des statuts.

2) Modification de l'article 5 des statuts en y intégrant un capital autorisé à la Société à raison de dix millions de dollars américains.

3) Nominations statutaires.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en instaurant un capital autorisé à raison de dix millions de dollars américains, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars américains (USD 500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société peut être augmenté à concurrence de neuf millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 9.950.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents dollars américains (USD 500,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois par tranches successives ou par émissions continues d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration comme suit:

1.- Monsieur Anatol Stati, administrateur de sociétés, né à Chisinau, le 5 octobre 1952, demeurant à Chisinau (République de Moldavie), 20, Dragomima Street, Chisinau MD2008 (République de Moldavie),

2.- Monsieur Andrei Bastovoi, ingénieur, né à Chisinau, le 20 août 1959, demeurant à Chisinau (République de Moldavie), 20/1 Gh Asachi Street, Chisinau MD2028 (République de Moldavie),

3.- Monsieur Jurie Leanca, économiste, né à Chisinau, le 7 octobre 1963, demeurant à Chisinau (République de Moldavie), 20 Hincesti Avenue Apt 20, Chisinau MD2028 (République de Moldavie).

Monsieur Anatol Stati est nommé Président et Administrateur-délégué de la société RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire de la société anonyme FORLAND S.A., une société constituée à Limasol, Cyprus (Chypre), Fortuna Court 284 Arch. Makarios Ave, enregistré au Ministère du Commerce, Industrie et Tourisme de Chypre sous le numéro HE 118528.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés expireront lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Zoïs, S. Schenk, M. Muller et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 21CS, fol. 26, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004

F. Baden

(046328.3/200/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 58.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046331.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

KPMG PEAT MARWICK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.470.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 171 du 9 avril 1991.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen
Directeur Financier

(045828.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

KPMG PEAT MARWICK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.470.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 171 du 9 avril 1991.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen
Directeur Financier

(045830.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

KPMG PEAT MARWICK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.470.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 171 du 9 avril 1991.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen
Directeur Financier

(045832.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

KPMG PEAT MARWICK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.470.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 171 du 9 avril 1991.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen
Directeur Financier

(045834.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

I.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 94.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

I.R. INTERNATIONAL S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(045473.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

NARUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

NARUA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(045475.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

CAFRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.773.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045551.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

CAFRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.773.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques en remplacement de Monsieur Philippe Slendzak. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045522.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

MUISCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.352.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

MUISCA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(045481.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

MINUSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.525.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

MINUSIO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(045485.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

CROCUSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.314.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004

Signature.

(046012.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CROCUSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004

Signature.

(046013.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CROCUSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.314.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 avril 2004 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 28 mai 2004

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046008.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

ALKAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 28.459.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Jean-Luc Indekeu, notaire, demeurant à B-1000 Bruxelles, 11, rue du Congrès, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MISSIEPROKUUR S.J., association sans but lucratif, ayant son siège social à B-1030 Bruxelles, Koninginnelaan 141, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 novembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding ALKAR HOLDING S.A., avec siège social à Senningerberg, a été constituée suivant acte notarié en date du 22 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 11 octobre 1988 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 26 février 2001;

- La société a actuellement un capital social de quatre cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 446.500,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société MISSIEPROKUUR S.J.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ALKAR HOLDING S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société ALKAR HOLDING S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ALKAR HOLDING S.A.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

Ensuite les titres représentatifs des actions au porteur sont annulés par lacération en présence du notaire soussigné.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Indekeu et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 mai 2004, vol. 427, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(046469.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

—
CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.377.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société luxembourgeoise dénommée CASTERA, S.à r.l. (ci-après la «Société») ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, s'est tenue à Luxembourg, le 18 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Teun Chr. Akkerman.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Willy El Gammal.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Gé van der Fits.

L'associé unique représenté à l'assemblée et le nombre des parts sociales possédées par l'associé unique a été porté sur une liste de présence signée par l'associé unique représenté; ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau, après avoir été signée par les membres du bureau demeure annexée au présent acte.

Le président déclare ce qui suit:

Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 100 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 125,-, chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société d'EUR 12.500,-, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice du 26 septembre 2000 au 31 décembre 2000;
2. De donner décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif;
3. Tout autre point porté dûment devant l'assemblée.

Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 2000 et le compte de pertes et profits pour l'exercice du 26 septembre 2000 au 31 décembre 2000, tels que préparés par le Conseil de gérance et présentés à l'assemblée. L'assemblée constate que le compte des pertes et profits pour l'exercice montre une perte de EUR 1,-.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Faite et exécutée au Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02224. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045964.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.377.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045961.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.377.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société luxembourgeoise dénommée CASTERA, S.à r.l. (ci-après la «Société») ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, s'est tenue à Luxembourg, le 18 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Teun Chr. Akkerman.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Willy El Gammal.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Gé van der Fits.

L'associé unique représenté à l'assemblée et le nombre des parts sociales possédées par l'associé unique a été porté sur une liste de présence signée par l'associé unique représenté; ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau, après avoir été signée par les membres du bureau demeure annexée au présent acte.

Le président déclare ce qui suit:

Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 100 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 125,-, chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société d'EUR 12.500,-, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001;
 2. De donner décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif;
 3. Tout autre point porté dûment devant l'assemblée.
- Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.
Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 2001 et le compte de pertes et profits pour l'exercice du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, tels que préparés par le Conseil de gérance et présentés à l'assemblée. L'assemblée constate que le compte des pertes et profits pour l'exercice montre une perte de EUR 2.473,-.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.
Fait et exécutée au Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02227. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045938.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.377.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR02229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045942.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.377.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société luxembourgeoise dénommée CASTERA, S.à r.l. (ci-après la « Société ») ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, s'est tenue à Luxembourg, le 18 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Teun Chr. Akkerman.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Willy El Gammal.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Gé van der Fits.

L'associé unique représenté à l'assemblée et le nombre des parts sociales possédées pas l'associé unique a été porté sur une liste de présence signée par l'associé unique représenté; ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau, après avoir été signée par les membres du bureau demeure annexée au présent acte.

Le président déclare ce qui suit:

Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 100 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 125,-, chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société d'EUR 12.500,-, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002;
 2. De donner décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif;
 3. Tout autre point porté dûment devant l'assemblée.
- Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.
Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 2002 et le compte de pertes et profits pour l'exercice du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, tels que préparés par le Conseil de gérance et présentés à l'assemblée. L'assemblée constate que le compte des pertes et profits pour l'exercice montre une perte de EUR 2.266,-.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.
Fait et exécutée au Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02221. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045971.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.377.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045968.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.377.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société luxembourgeoise dénommée CASTERA, S.à r.l. (ci-après la « Société ») ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, s'est tenue à Luxembourg, le 18 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Teun Chr. Akkerman.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Willy El Gammal.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Gé van der Fits.

L'associé unique représenté à l'assemblée et le nombre des parts sociales possédées pas l'associé unique a été porté sur une liste de présence signée par l'associé unique représenté; ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau, après avoir été signée par les membres du bureau demeure annexée au présent acte.

Le président déclare ce qui suit:

Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 100 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 125,-, chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société d'EUR 12.500,-, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003;

2. De donner décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif;

3. Tout autre point porté dûment devant l'assemblée.

Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 2003 et le compte de pertes et profits pour l'exercice du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, tels que préparés par le Conseil de gérance et présentés à l'assemblée. L'assemblée constate que le compte des pertes et profits pour l'exercice montre une perte de EUR 2.370,-.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.
Fait et exécutée au Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02200. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045980.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.377.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045976.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BARRISTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 mars 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045888.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

EUROPAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 84.158.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(046053.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

EUROPAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 84.158.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 mai 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2003 dépassant les trois-quarts du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046057.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

SYNTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 82.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(045500.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

SP (LUXEMBOURG) HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.137.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SINGAPORE POWER INTERNATIONAL PTE LTD, a company incorporated and existing under the laws of Singapore, registered at the Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA) under number 199408833R, having its registered office at 111 Somerset Road #04-01, Singapore Power Building, Singapore 238164.

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Singapore, on May 24, 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of SP (LUXEMBOURG) HOLDINGS.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-six thousand Australian dollars (AUD 36,000.-) represented by seven hundred and twenty (720) shares with a par value of fifty Australian dollars (AUD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by one or several managers, who need not be partners. In the case of several managers, the sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will only be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication by all of the managers. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceed-

ings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on April first, and ends on March thirty-first of the following year.

Art. 22. Each year on March thirty-first, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The seven hundred and twenty (720) shares have been subscribed by SINGAPORE POWER INTERNATIONAL PTE LTD, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-six thousand Australian dollars (AUD 36,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

General Meeting of Partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. The following persons are appointed A Managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Sim Kwong Mian, managing director, born in Singapore on February 14, 1951, residing professionally at 111 Somerset Road, #08-05, Singapore Power Building, Singapore 238164;
 - Mr Yap Chee Keong, chief financial officer and group head (corporate services), born in Singapore on June 29, 1960, residing professionally at 111 Somerset Road, #02-02, Singapore Power Building, Singapore 238164;
3. The following person is appointed B Manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Alain Peigneux, general manager, born in Huy, Belgium on February 27, 1968, residing professionally at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SINGAPORE POWER INTERNATIONAL PTE LTD, une société constituée et existant selon les lois de Singapour, enregistrée auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA) sous le numéro 199408833R, ayant son siège social au 111 Somerset Road #04-01, Singapore Power Building, Singapour 238164,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Singapour, le 24 mai 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de SP (LUXEMBOURG) HOLDINGS.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente-six mille dollars australiens (AUD 36.000,-) représenté par sept cent vingt (720) parts sociales, d'une valeur de cinquante dollars australiens (AUD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés peut (peuvent) décider qu'ils seront nommés «Gérant A» ou «Gérant B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est(sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés

depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

SINGAPORE POWER INTERNATIONAL PTE LTD, prénommée, a souscrit les sept cent vingt (720) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente-six mille dollars australiens (AUD 36.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire sous-signé.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Sim Kwong Mian, administrateur de sociétés, né à Singapour le 14 février 1951, ayant son adresse professionnelle au 111 Somerset Road, #08-05, Singapore Power Building, Singapore 238164;
 - Monsieur Yap Chee Keong, directeur financier et responsable de groupe (entreprises), né à Singapour le 29 juin 1960, ayant son adresse professionnelle au 111 Somerset Road, #02/02, Singapore Power Building, Singapore 238164;
3. La personne suivante est nommée Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alain Peigneux, administrateur de sociétés, né à Huy, Belgique, le 27 février 1968, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2004, vol. 885, fol. 55, case 7. – Reçu 210,31 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(046638.3/239/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

G.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7395 Müllendorf, 1, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 97.098.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée G.L., S.à r.l., avec siège social à L-7395 Müllendorf, 1 rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 1347 le 18 décembre 2003,

ici représentée par son gérant administratif Monsieur Matteo Lippolis, indépendant, demeurant à L-6161 Bourglinster, 8A rue du Cimetière et son fondé de pouvoirs Monsieur Antonio Graziano, indépendant, demeurant à L-3254 Bettembourg, 161 route de Luxembourg,

fonction à laquelle ils ont été nommés suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise à la suite de l'acte constitutif prêté et pouvant engager la prédite société par leurs signatures conjointes.

2.- Monsieur Leonardo Graziano, commerçant, demeurant à L-2737 Luxembourg, 35 rue Wurth Paquet.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société G.L., S.à r.l., se trouvent actuellement réparties de la façon suivante:

- Monsieur Leonardo Graziano, prénommé 100 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

- qu'initialement le capital social de la société était réparti comme suit:

1. Monsieur Antonio Graziano, prêté 50 parts

2. Monsieur Matteo Lippolis, prêté 50 parts

Total: 100 parts

Suite à un acte de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} avril 2004, dont l'original, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles,

Monsieur Matteo Lippolis, prêté, a cédé ses cinquante (50) parts sociales à Monsieur Leonardo Graziano, prêté, et Monsieur Antonio Graziano, a cédé ses cinquante (50) parts sociales à Monsieur Leonardo Graziano, prêté, de sorte que celui-ci est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2004, la démission de Monsieur Matteo Lippolis, prêté, de sa fonction de gérant administratif de la prédite société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer:

a) dans sa fonction de gérant technique de la prédite société pour une durée indéterminée Monsieur Giuseppe Tumiotto, cuisinier, demeurant à 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

b) dans sa fonction de fondé de pouvoirs de la prédite société pour une durée indéterminée Monsieur Antonio Graziano, prénommé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2004 comme nouveau gérant administratif de la prédite société pour une durée indéterminée:

Monsieur Leonardo Graziano, prêté.

Quatrième résolution

Pour l'exploitation du restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes du gérant technique et du fondé de pouvoir soit par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Pour l'exploitation du magasin de chaussures, de vêtements et de maroquineries, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant administratif Monsieur Leonardo Graziano, prêté, qui exercera donc les fonctions de gérant technique concernant cette branche d'activité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société en ce sens que celle-ci aura également pour objet: vente de chaussures, de vêtements et de maroquineries.

En conséquence l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet:

1) L'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

2) La vente de chaussures, de vêtements et de maroquineries.

Elle pourra avoir plusieurs succursales.

(le reste inchangé).

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à cinq cents euros (500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lippolis, A. Graziano, L. Graziano, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2004, vol. 896, fol. 97, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2004.

A. Biel.

(043207.3/203/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

G.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7395 Müllendorf, 1, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 97.098.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(043208.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

BANKHAUS LAMPE KG, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG, Société en commandite simple.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.354.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

BANKHAUS LAMPE KG, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG

Signatures

(046048.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BANKHAUS LAMPE KG, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG, Société en commandite simple.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.354.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

BANKHAUS LAMPE KG, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG

Signatures

(046052.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BANKHAUS LAMPE KG, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG, Société en commandite simple.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.354.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

BANKHAUS LAMPE KG, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG

Signatures

(046056.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004

Signature.

(046019.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004

Signature.

(046017.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Michael Tollman, directeur, demeurant 9L The Breakers, 100 Bay Road, Mouille Point, 8005 Cape Town (Afrique du Sud), Président,

- Monsieur Jonathan Raggett, manager, demeurant 35, Charles Street, W1J 5EB Londres (Grande Bretagne),

- Monsieur Carl Heggli, avocat, demeurant 2, rue Jargonant, 1211 Genève 2 (Suisse),

Est nommée Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046016.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

KERRY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 101.089.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Appeared:

Mr Christof Ebersberg, company director, born in Kitzbühl (Austria), on July 11, 1947, residing professionally at FL-9490 Vaduz, POB 583, Aeulestrasse 38, Präsidial-Anstalt, (Liechtenstein), here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatary and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing mandatary, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is KERRY INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand Pound Sterling (250,000.- GBP), represented by two thousand and five hundred (2,500) sharequotas of one hundred Pound Sterling (100.- GBP) each, which have been all subscribed by the sole shareholder, Mr Christof Ebersberg, company director, residing professionally at FL-9490 Vaduz, POB 583, Aeulestrasse 38, Präsidial-Anstalt, (Liechtenstein).

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of two hundred and fifty thousand Pound Sterling (250,000.- GBP) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March of the following year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of March, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Special dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on March 31, 2005.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at five thousand three hundred and fifty euros.

For registration purpose, the amount of 250,000.- GBP is valued at 367,863.45 EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg section B number 58.324), with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, and Dr. Christof Ebersberg, company director, born in Kitzbühl (Austria), on July 11, 1947, residing professionally at FL-9490 Vaduz, POB 583, Aeulestrasse 38, Präsidial-Anstalt, (Liechtenstein), are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the joint signatures of the two managers.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Christof Ebersberg, administrateur de sociétés, né à Kitzbühl (Autriche), le 11 juillet 1947, ayant son domicile professionnel à FL-9490 Vaduz, POB 583, Aeulestrasse 38, Präsidial-Anstalt, (Liechtenstein), ici représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de KERRY INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Livres Sterling (250.000,- GBP), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associé unique, Monsieur Christof Ebersberg, administrateur de sociétés, ayant son domicile professionnel à FL-9490 Vaduz, POB 583, Aeulestrasse 38, Präsidial-Anstalt, (Liechtenstein).

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Livres Sterling (250.000,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier avril au trente et un mars de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au 31 mars, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinq mille trois cent cinquante euros.

En vue de l'enregistrement le montant de 250.000,- GBP est évalué à 367.863,45 EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.324), avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie et Monsieur Christof Ebersberg, administrateur de sociétés, né à Kitzbühl (Autriche), le 11 juillet 1947, ayant son domicile professionnel à FL-9490 Vaduz, POB 583, Aeulestrasse 38, Präsidial-Anstalt, (Liechtenstein), sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juin 2004, vol. 527, fol. 8, case 1. – Reçu 3.678,63 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(045602.3/231/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

TASACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.915.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004

Signature.

(045978.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

TASACO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 96.915.

Auszug aus den Protokollbeschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 24. Mai 2004

1- Zu weiteren Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Andreas Danuser, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in CH-6412 Gebenstorf (Schweiz), Sandstrasse 57A.

- Herr Kurt Rohner, Ingenieur, wohnhaft in CH-6345 Neuheim (Schweiz), Industriestrasse 3.

Das Mandat von Herrn Thomas von Arx ist ebenfalls für unbestimmte Dauer gültig.

2- Der Sitz der Gesellschaft wird nach 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, verlegt.

Luxemburg, den 27. Mai 2004

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045975.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02558, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046164.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.437.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Monsieur Jean Hoffmann.
- Monsieur Marc Koeune.
- Madame Nicole Thommes.
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est

- CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046166.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

DIE BRILLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6735 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves.
H. R. Luxemburg B 94.005.

Im Jahre zweitausendvier, den achtundzwanzigsten Mai,
Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Herr Wolfgang Breuer, Augenoptikermeister, geboren in D-Trier am 25. Januar 1948, wohnhaft zu D-54296 Trier, Eugenstrasse 35,

2) Frau Ingrid Elisabeth Hardt, Architektin, geboren in D-Trier am 14. November 1950, Ehegattin von Herrn Wolfgang Breuer, wohnhaft zu D-54296 Trier, Eugenstrasse 35,

3) Herr Rudolf Oeffling, Augenoptikermeister, geboren in D-Trier am 14. Oktober 1964, wohnhaft zu D-54329 Konz, Auf dem Rausch 9,

4) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Deutschen Rechtes DIE BRILLE AM RATHAUS, mit Sitz in D-54329 Konz, Am Markt 17,
eingetragen im Handelsregister Trier Nummer HRB 2334,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Rudolf Oeffling, Augenoptikermeister, geboren in D-Trier am 14. Oktober 1964, wohnhaft zu D-54329 Konz, Auf dem Rausch 9,

5) Herr Boris Breuer, Augenarzt, geboren in D-Berlin am 22. Dezember 1973, wohnhaft zu D-04229 Leipzig, Brockhausstrasse 13,

6) Herr Jakob Breuer, licencié en sciences commerciales, geboren in D-Trier am 27. Februar 1978, wohnhaft zu D-54290 Trier, Euchariusstrasse 4,

7) Herr Philipp Breuer, Augenoptiker, geboren in D-Trier am 20. Februar 1979, wohnhaft zu D-54290 Trier, Euchariusstrasse 4,

8) Frau Clara Breuer, Studentin, geboren in D-Trier am 10. Juni 1982, wohnhaft zu D-54290 Trier, Euchariusstrasse 4.

Herr Boris Breuer, vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Jakob Breuer, vorgeannt, auf Grund von einer Vollmacht aufgenommen vor Notar Dr. Friedrich Jung-Heiliger, mit Amtswohnsitz zu Leipzig, Schillerstrasse 4, am sechszwanzigsten Mai 2004.

Welche Kompargenten den unterzeichneten Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Herr Wolfgang Breuer, Herr Rudolf Oeffling, und die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Deutschen Rechtes DIE BRILLE AM RATHAUS, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DIE BRILLE, S.à r.l., mit Sitz in L-6735 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94005, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 725 vom 09. Juli 2003.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (20.000,-) und ist in einhundert (100) Anteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

1) Herr Wolfgang Breuer, vorgeannt, fünfundsechzig Anteile	65
2) Herr Rudolf Oeffling, vorgeannt, zwanzig Anteile	20
3) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Deutschen Rechtes DIE BRILLE AM RATHAUS, fünfzehn Anteile	15
Total: einhundert Anteile	100

Die Kompargenten erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Wolfgang Breuer und seine Ehegattin Frau Ingrid Hardt vorgeannt, erklären zu schenken und zu übertragen, vermittelt Schenkung unter Lebenden, mit Befreiung der Rückbringung in ihre künftigen Nachlassenschaften,

- ihrem Sohn Herrn Boris Breuer, vorgeannt, vertreten wie vorerwähnt und dies annehmend, sechzehn (16) Gesellschaftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) pro Anteil, ihm zugehörend als Eigengut an der Gesellschaft DIE BRILLE, S.à r.l.

- ihrem Sohn Herrn Jakob Breuer, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, siebzehn (17) Gesellschaftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) pro Anteil, ihm zugehörend als Eigengut an der Gesellschaft DIE BRILLE, S.à r.l.

- ihrem Sohn Herrn Philipp Breuer, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, sechzehn (16) Gesellschaftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) pro Anteil, ihm zugehörend als Eigengut an der Gesellschaft DIE BRILLE, S.à r.l.

- ihrer Tochter Frau Clara Breuer, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, sechzehn (16) Gesellschaftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) pro Anteil, ihm zugehörend als Eigengut an der Gesellschaft DIE BRILLE, S.à r.l.

Die Herren Boris, Jakob, Philipp Breuer, sowie Frau Clara Breuer werden Eigentümer der ihnen abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhalten das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile, ab dem heutigen Tag.

Die Kompargenten Boris, Jakob, Philipp und Clara Breuer erklären diese Schenkungen ihrem ganzen Inhalte nach zu genehmigen und gutzuheissen, und derselben nie entgegen handeln zu wollen.

Zweiter Beschluss

Auf Grund vorhergehender Beschlüsse wird Artikel sechs der Gesellschaftsstatuten wie folgt abgeändert:

«Art. 6. Gesellschaftskapital:

Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) und ist in einhundert (100) Anteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herr Rudolf Oeffling, Augenoptikermeister, geboren in Trier am 14. Oktober 1964, wohnhaft zu D-54329 Konz, Auf dem Rausch 9, zwanzig Anteile	20
2) Herr Boris Breuer, Augenarzt, geboren in Berlin am 22. Dezember 1973, wohnhaft zu D-04229 Leipzig, Brockhausstrasse 13, sechzehn Anteile	16
3) Herr Jakob Breuer, licencié en sciences commerciales, geboren in Trier am 27. Februar 1978, wohnhaft zu D-54290 Trier, Euchariusstrasse 4, siebzehn Anteile	17
4) Herr Philipp Breuer, Augenoptiker, geboren in Trier am 20. Februar 1979, wohnhaft zu D-54290 Trier, Euchariusstrasse 4, sechzehn Anteile	16
5) Frau Clara Breuer, Studentin, geboren in Trier am 10. Juni 1982, wohnhaft zu D-54290 Trier, Euchariusstrasse 4, sechzehn Anteile	16
6) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Deutschen Rechtes DIE BRILLE AM RATHAUS mit Sitz in D-54329 Konz, Am Markt 17, eingetragen im Handelsregister Trier, Nummer HRB 2334, fünfzehn Anteile	15
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile sind voll und in bar eingezahlt».

Genehmigungen

Der Gesellschafter Herr Rudolf Oeffling, vorgeannt, erklärt ausdrücklich in seinem Namen und im Namen der Gesellschaft DIE BRILLE AM RATHAUS seine Genehmigung zu den vorgeannten Abtretungen der Gesellschaftsanteile zu geben und er erklärt die vorstehende Anteilsabtretungen in persönlichem Namen und im Namen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Deutschen Rechtes DIE BRILLE AM RATHAUS gutzuheissen und anzunehmen.

Sodann ist gegenwärtiger Urkunde beigetreten Herr Bernhardt Krewer, wohnhaft in D-54294 Trier, Kleiststrasse 2, in seiner Funktion als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft DIE BRILLE, S.à r.l.

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft DIE BRILLE, S.à r.l., ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch Herrn Wolfgang Breuer, vorgeannt, administrativer Geschäftsführer und Herrn Bernhardt Krewer, vorgeannt, technischer Geschäftsführer der Gesellschaft DIE BRILLE, S.à r.l.

Die Geschäftsführer erklären des weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretungen der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Kosten

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde. Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten in einer ihnen kundigen Sprache, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Breuer, I. Hardt, R. Oeffling, J. Breuer, Ph. Breuer, C. Breuer, B. Krewer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2004, vol. 528, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 7. Juni 2004.

J. Gloden.

(044611.3/213/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

DIE BRILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 94.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

(044613.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

STANMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 70.488.

L'an deux mille quatre, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STANMORE S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.488, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 689 du 15 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Brunel, directeur de société, demeurant à F-13760 Saint Cannat, 660 A, chemin de Pauli, (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la fourniture de prestations de services et suivi de travaux dans les domaines du bâtiment et des travaux publics.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

2.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

5.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

7.- Remplacement des 1.000 actions existantes sans expression de valeur nominale par 100 actions d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune.

8.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la fourniture de prestations de services et suivi de travaux dans les domaines du bâtiment et des travaux publics.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article six (6) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 6. (dernier alinéa)** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Sixième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme STANMORE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Brunel, Y. Hell, D. Delaby, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2004, vol. 527, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2004.

J. Seckler.

(045627.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FIDUCIAIRE GENERALE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.433.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 mai 2004 que:

- Madame Marie-José Steinborn, demeurant 21, rue Charlemagne, à L-1328 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérante de la société FIDUCIAIRE GENERALE GROUP, S.à r.l.

Décharge est accordée à la gérante démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

- Monsieur Thierry Hoeltgen, né le 21 janvier 1963, demeurant au 12, rue de la Chapelle à L-8017 Strassen, Monsieur Benoît Schaus, né le 26 août 1958, demeurant Neuville n° 64 à B-6690 Vielsalm et Monsieur Eric van de Kerkhove, né le 3 novembre 1958, demeurant 21, rue de Crécy à L-1364 Luxembourg, ont été nommés à la fonction de gérant de la société FIDUCIAIRE GENERALE GROUP, S.à r.l.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045865.3/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

ELITE TRADERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 58.822.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Gianchandani

Gérante

(045784.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

RAIFFEISEN ICZ (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.557.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 juin 2004 que:

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous N° 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Armin Kirchner, administrateur démissionnaire.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour avis conforme
TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045904.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

WEAVER STREET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 8.000,- GBP.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.785.

Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 1^{er} mai 2004 que le seul associé décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société:

- en remplacement de M. Jan Kooi, démissionnaire avec effet au 27 février 2004, M. Frank Peter Manzi, demeurant à 31 Cedar Drive, Allendale, New Jersey 07401, USA;

- en remplacement de M. Armin Kirchner, démissionnaire avec effet au 30 avril 2004, Ms. Polyxeni Kotoula, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

M. Manzi and Ms. Kotoula sont nommés avec effet au 1^{er} mai 2004 pour un temps sans limitation de durée.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour avis conforme
P. Kotoula
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045906.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RAIFFEISEN VP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.682.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 juin 2004 que:

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous N° 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Armin Kirchner, administrateur démissionnaire.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour avis conforme
TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045907.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

REMAGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.024.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée décide à l'unanimité de réélire les Administrateurs et le Commissaire de Surveillance pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Sont réélus:

- Monsieur Frank Mosar, Sous-Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Ubersyren.

- Monsieur Joseph Delhaye, Sous-Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Kayl.

- Monsieur Roland Werdel, Conseiller de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Contern.

Est réélue comme Commissaire de Surveillance Madame Doris Engel, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Soleuvre.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(045909.3/1122/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

POLCLIP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 43.980.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue**le 2 juin 2004 à 16.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée accepte la démission datée du 31 mai 2004 de Mr René Altmann de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Daniel Reding, expert comptable, demeurant au 244, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée de 2008 statuant sur les comptes de l'année 2007.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046062.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

SENERA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 41.653.

Le mandat de l'administrateur-délégué Staehli Eric, Mies, CH-1295 ainsi que celui du commissaire aux comptes DE-BELUX AUDIT, S.à r.l., Société de Réviseurs d'Entreprises, Béréldange, venus à échéance le 19 avril 1999, conformément à la résolution de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 27 juin 1996, n'ont pas été prorogés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046138.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

TEMTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 49.797.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue
le 2 juin 2004 à 14.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée, accepte la démission datée du 31 mai 2004 de M. René Altmann de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Daniel Reding, expert comptable, demeurant au 244, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée de 2006.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046067.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

SAPPHO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 28.868.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue
le 2 juin 2004 à 13.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée accepte la démission datée du 31 mai 2004 de Mr René Altmann de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Daniel Reding, expert comptable, demeurant au 244, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée de 2005.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046071.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

JONATHAN INTERNATIONAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 43.918.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue
le 2 juin 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée accepte la démission datée du 31 mai 2004 de Mr René Altmann de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Daniel Reding, expert comptable, demeurant au 244, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée de 2004 statuant sur les comptes de l'année 2003.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046077.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

ARCELOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.454.

Changements dans la composition du Conseil d'Administration

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004 a pris acte de la démission:

- de M. Jean Lapeyre, 63, avenue de Visé, B-1170 Bruxelles, intervenue le 28 août 2003

et

- de M. Daniel Bouton, 17 Cours Vamy, F-92972 Paris La Défense Cédex, avec effet au 30 avril 2004.

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004 a nommé comme nouveaux administrateurs:

- M. Michel Marti, dirigeant syndical, avec adresse professionnelle à 49, avenue Simon Bolivar, F-75950 Paris Cédex 19,
et

- M. Noël Forgeard, président d'AIRBUS, avec adresse professionnelle à 1, rond-point Maurice Bellonte, F-31707 Blagnac Cedex

pour un mandat plein, de sorte que leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

ARCELOR

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046127.3/571/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.139.

Suite à une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2003, les mandats des administrateurs de Monsieur Bernd Adam, Monsieur Volker Adam et Monsieur Claude Cahen, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Robert Becker, sont prorogés pour une nouvelle période de six ans et viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046130.3/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 11.850.875,- EUR.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.796.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société du 8 juin 2004, que M. Frank Rossi a été nommé nouveau gérant de la Société, son adresse professionnelle étant 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ceci en remplacement de M. Yves Damon qui a démissionné à la même date.

Sont désormais gérants de la Société:

- M. Michael D. Thomson;

- M. Ellis Short;

- M. Philippe Detournay; et

- M. Frank Rossi.

Pour publication

Pour la Société LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046218.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

SUD BRONZAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.402.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mancini

Gérant

(045787.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

PLATINUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 67.688.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Signature.

(045860.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BEL-VAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045861.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 19.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Signature.

(045866.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 83.172.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2004

L'assemblée des actionnaires de la société LUNA ROSSA S.A. (la «Société») décide à l'unanimité:

- de révoquer Monsieur Carmine Napolitano, employé, de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Franco Bruno, employé, demeurant à Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046179.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

ASTREA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.712.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(046091.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

EXECAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, Zone Industrielle "um Monkeler".
R. C. Luxembourg B 79.425.

Monsieur Michel Dary confirme sa démission en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

M. Dary.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046159.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

COPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 7.132.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(046175.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

GELFISER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.156.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour GELFISER S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046237.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

INDIVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 80.895.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour INDIVIS S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046239.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

VICRUPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour VICRUPER S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046244.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

**C.I.W., COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WEIMERSKIRCH S.A., Société Anonyme,
(anc. C.I.W., COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WASSERBILLIG S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046251.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

HIMATOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.880.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046337.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.033.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 7 mai 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et FORESTER S.A., les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par FORESTER S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RICA INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046241.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.
